

DEPARTEMENT Meurthe-et-Moselle
ARRONDISSEMENT N A N C Y
CANTON GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 janvier 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 27 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ HOUDRY CASTELA ANDRE DEHAYE N. JACOB DANNEBEY C. JACOB WERHLEN SCHIEL DENIS DEMARNE MATHIS ENEL BEN ISMAIL DEVITERNE PERROLLAZ D. ZIETERSKI L. ZIETERSKI

Absents excusés :

B. JEANDEL a donné pouvoir à A. ANDRE
V. BADER a donné pouvoir à MC. DANNEBEY
L. BABIN a donné pouvoir à ML. MASSON
C. FRANCHE a donné pouvoir à J. DEHAYE
C. SIMEANT a donné pouvoir à N. HOUDRY
R. CORBERAND a donné pouvoir à M. OGIEZ

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Zyede BEN ISMAIL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET
Mise à jour annuelle du tableau des effectifs et des emplois

**Nomenclature ACTES : 4.1.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT-
Délibérations et conventions**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27
présents : 20
votants : 26
pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : M. OGIEZ

Exposé des motifs

Un certain nombre d'emplois sont vacants au tableau des emplois et des effectifs, soit parce que les agents ont quitté la collectivité, soit parce que les agents ont été affectés sur un nouvel emploi. Ces emplois n'ayant pas été pourvus dans l'année, il n'y a pas lieu de les laisser vacants et de les maintenir au tableau.

Ainsi, il conviendrait de supprimer les emplois suivants :

- Chargé de communication : l'agent qui occupait ce poste a été affecté sur l'emploi de responsable de communication. Un seul agent pour assurer les missions du service est suffisant, il convient donc de supprimer l'emploi de chargé de communication, ouvert au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe
- Assistant de direction Maire DGS : 2 emplois ont été ouverts, sur des grades différents. Un des 2 emplois, ouvert au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, est vacant et n'est plus utile à la collectivité, il convient donc de le supprimer
- Gardien du centre socio culturel : 2 emplois ont été ouverts, sur des grades différents. Un des 2 emplois, ouvert au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, est vacant et n'est plus utile à la collectivité, il convient donc de le supprimer
- Animatrice RPE : 2 emplois ont été ouverts, sur des grades différents. Un des 2 emplois, ouvert au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, est vacant et n'est plus utile à la collectivité, il convient donc de le supprimer

Délibération

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de supprimer les postes laissés vacants ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 07 janvier 2025 ;

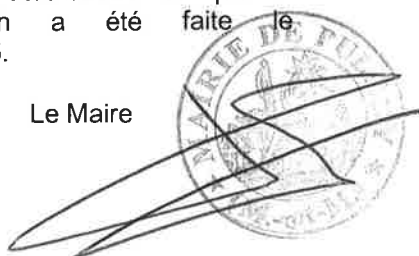
Considérant l'avis favorable des commissions en date du 14 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal :

- **Supprime** les emplois suivants :
 - 1 poste de chargé de communication, ouvert au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'Assistant de direction Maire / DGS, ouvert au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste de gardien du Centre Socio Culturel, ouvert au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'Animatrice RPE, ouvert au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe
- **Modifie** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 30/01/2025 et que la convocation a été faite le 21/01/2025.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 30 janvier 2025

Le Maire,
Marc OGIEZ

